

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

BSV Pomme de terre - Oignon n° 7 du 20 juillet 2012



Pommes de terre



écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Stade phénologique

Sur 5 parcelles observées cette semaine, les tubercules sont formés à 70% de leur taille finale pour les parcelles les plus tardives, alors que pour les parcelles les plus avancées, les plantes sont en sénescence.

Mildiou

La maladie est présente dans 3 des 5 parcelles. L'intensité varie de quelques feuilles touchées à plusieurs foyers par parcelle.

Le risque global est cependant modéré et est très variable localement.

Alternaria

La maladie est présente dans l'ensemble des parcelles observées avec une pression qui semble croître. Le risque global est cependant limité.

En effet, si cette maladie « de faiblesse » est favorisée par la précocité de certaines variétés et une sous-fertilisation azotée, elle n'a pas d'impact sur les tubercules.

Pour rappel, les symptômes sont les suivants :

Taches brunes noirâtres, avec des cercles concentriques noirs, bien souvent limitées par les nervures de la feuille, ce qui leur donne un aspect anguleux. La taille des taches peut varier de quelques millimètres à 2 cm.



Il n'est pas rare de voir apparaître ces symptômes dans toute la parcelle après la période de croissance de la pomme de terre, au moment où la culture commence à entrer en sénescence.



Doryphore

Des individus adultes et/ou des larves ont été observés sur 3 parcelles. Deux cas de figure se présentent : dans les parcelles où les doryphores n'ont pas été maîtrisés précocement, la population s'est développée de manière exponentielle. Dans les autres, leur présence est inexistante. Le risque est donc modéré.

Pucerons

Aucune pression constatée cette semaine.

En résumé :

Maladie / ravageur	
Mildiou	Jaune
Alternaria	Jaune
Doryphore	Jaune
Puceron	Vert

Légende	
Risque nul à faible	Vert
Risque moyen	Jaune
Risque élevé	Rouge



Oignons de printemps

Stade phénologique

Sur 6 parcelles observées cette semaine, les oignons semés sont au stade bulbaison, stade plus ou moins avancé selon les variétés ; les oignons repiqués sont quant à eux au stade tombaison.

Mildiou

En ce qui concerne les parcelles d'oignons repiqués, même si la pression de maladie est encore forte, l'impact sur la culture est limité puisque la plupart de ces oignons sera bientôt récoltée.

Néanmoins, pour les parcelles d'oignons semés, dont la maturité interviendra plus tardivement, la vigilance doit être maintenue. Le risque est d'autant plus élevé pour ces parcelles, qu'elles sont proches de parcelles d'oignons repiqués.

Le risque global, toujours élevé, est confirmé par les données du modèle MILONI.



Brûlure des feuilles (Botrytis squamosa)

Aucune pression constatée cette semaine.

Les fortes amplitudes thermiques et hygrométriques ne sont pas favorables au développement de cette maladie.



Thrips

La pression est forte dans les parcelles d'oignons semés de printemps.
Les thrips sont d'autant plus présents que les parcelles n'ont reçu ni irrigation, ni pluie. En effet, la fréquence des irrigations et la pluviosité limitent les populations.

Mouche de l'oignon

Aucun nouveau vol n'est à signaler cette semaine.

En résumé :

Maladie /ravageur	Risque / Oignon
Mildiou	Risque élevé
Botrytis	Risque nul à faible
Thrips	Risque moyen
Mouche de l'oignon	Risque nul à faible

Légende	
Risque nul à faible	Risque nul à faible
Risque moyen	Risque moyen
Risque élevé	Risque élevé

PROCHAIN BSV le 03 août 2012

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, avec la collaboration de : SRAL Bourgogne, Terre de France et Val Union, à partir des observations réalisées par : CA21, Dijon Céréales, Producteurs en AB, Terre de France, SEDARB, Val Union.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »